

COMMUNE DE ROBION

Arrondissement d'APT

DE 2022-070

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION

## SÉANCE du 06 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

<u>Présents</u>: Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaël LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Florian MOLLIEX, Christine NALLET, Bijan AZMAYESH, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Olivia HILAIRE, Valérie MOUTTE

Pouvoir de : Jean-Claude VASSOUT à Patrick SINTES, Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Olivia HILAIRE à Gwénaël

LOUAISEL, Valérie MOUTTE à Jean-Yves RICHAUD

Secrétaire de séance : Marie-José SCHREIDER

## 7.1.3 - Monographie de ROBION

## Rapporteur: Monsieur Laurent MARIANELLI, Adjoint

Le Conseil Municipal avait autorisé par délibération du 14 avril 1977, la vente par la commune de la « Monographie de ROBION », œuvre de Monsieur André DUMOULIN, thèse qui a représenté un travail considérable de recherches et qui traite de notre village depuis la préhistoire jusqu'à nos jours.

Par délibération du 14 décembre 2009, l'office de tourisme était chargé de la vente de cet ouvrage.

Par délibération DE 2013-111 du 26 novembre 2013 le budget annexe office de tourisme a été clôturé au 31 décembre 2013 suite à la fusion de la Communauté de Communes de Coustellet et de la Communauté de Communes Provence Luberon et au transfert de la compétence tourisme.

Je vous propose d'autoriser la vente de cet ouvrage par la commune au prix de 10,00 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité (23 présents + 4 pouvoirs),

Autorise la vente de cet ouvrage par la commune.

Fixe le prix de vente au public à 10,00 € l'unité.

Précise que les recettes seront encaissées par la régie de recettes des fêtes et manifestations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20221207-DE\_2022\_070-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022

Pour extrait certifié conforme, ROBION, le 07 décembre 2022

Le Maire, Patrick SINTES

La secrétaire de séance Marie-José SCHREIDER

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (16 av Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09 ou par l'application « télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa trapsmission au représentant de l'Etat.